



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
PROCÈS VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 27 MARS 2025

Date de convocation**13/03/2025****Date d'envoi****13/03/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
Présents : 05
Absents : 04
Pouvoirs : 04
Votants : 09

Étaient présents :**Élus du CCAS :**

Madame Lyn FAIPOUX
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Erick MORCHOISNE,
Mesdames Claudine PINGUET et Claire CARTIER.

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Claire CARTIER à Madame Colette MAILLET,

Monsieur Erick MORCHOISNE à Monsieur Jean-Marc CHATEAU,

Madame Claudine PINGUET à Madame Alda ROUMAGNOU.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Monsieur Raphaël SIMAR Attaché territorial Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Colette MAILLET

~~~~~

Madame Colette MAILLET est désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXX

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025  
Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

XXXXXXXXXXXX

## ORDRE DU JOUR

XXXXXXXXXXXX

### 1 - DEL N° 27-03/2024-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

En application des dispositions codifiées aux articles L1612-12 et L2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'approbation du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2024, tel qu'il lui a été présenté par le comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

### 2 - DEL N° 27-03/2025-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après avoir désigné Madame Christine MÉNORET comme Présidente de séance et ce conformément aux dispositions des articles L2121-14 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président du CCAS pour présider au vote du compte administratif,

Aucune observation n'étant faite et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité a approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

| TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024<br>BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE |                |                |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| RUBRIQUES                                                                                | 2024           |                |             |
|                                                                                          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL       |
| <b>DÉPENSES</b>                                                                          |                |                |             |
| * EXERCICE N (A)                                                                         | -              | 21 304,72 €    | 21 304,72 € |
| * RESULTAT REPORTE N-1                                                                   | -              | -              | -           |
| <b>SOUS TOTAL (B)</b>                                                                    | -              | 21 304,72 €    | 21 304,72 € |
| <b>RECETTES</b>                                                                          |                |                |             |
| * EXERCICE N (A1)                                                                        | 676,31 €       | 20 137,57 €    | 20 813,88 € |
| * RESULTAT REPORTE N-1                                                                   | 6 546,45 €     | 10 311,83 €    | 16 858,28 € |
| <b>SOUS TOTAL (B1)</b>                                                                   | 7 222,76 €     | 30 449,40 €    | 37 672,16 € |
| <b>RÉSULTATS</b>                                                                         |                |                |             |
| * EXERCICE N (A1-A)                                                                      | 676,31 €       | - 1 167,15 €   | 490,84 €    |
| * GLOBAL DE CLÔTURE (B1-B)                                                               | 7 222,76 €     | 9 144,68 €     | 16 367,44 € |

### 3 - DEL N° 27-03/2025-03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2024

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 de la façon suivante :

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme correspondant à l'intégralité de l'excédent 2024 de cette section soit 9 144,68 €.

### 4 - DEL N° 27-03-2025/04 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M 57

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) taux maximal autorisé étant précisé que Monsieur le Président informera le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

### 5 - DEL N° 27-03/2025-05 BUDGET PRIMITIF 2025

À la suite de la présentation de Madame la vice-présidente, Christine MÉNORET aucune observation a été faite et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 38 367,44 €, réparti de la façon suivante :

|                             |   |             |
|-----------------------------|---|-------------|
| • SECTION D'INVESTISSEMENT  | : | 9 222,76 €  |
| • SECTION DE FONCTIONNEMENT | : | 29 144,68 € |

### 6 - DEL N° 27-03/2025-06 SUBVENTIONS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide de retenir les demandes de subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

- Les blouses roses 300 €,
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers et maison de retraite 450 €,
- Epicerie sociale - la croix rouge 750 €,
- Les restos du cœur 500 €,
- Banque alimentaire de Touraine 500 €.

Ces sommes sont prévues à l'article 65748 du budget.

Pour la Croix-Rouge la demande de subvention pour 2025 s'élève à 1 022 €.

Compte-tenu de l'inscription budgétaire à l'article 65748 d'un montant de 2 500 €, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser dans un premier temps à la Croix-Rouge 750 €.

Il conviendra lors d'une prochaine réunion de voter :

- 1°) une décision modificative pour abonder l'article subvention de 272 €
- 2°) une attribution d'une subvention complémentaire du montant identique pour la Croix-Rouge

**7 - - DEL N° 27-03/2025-07 EXAMEN DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Lors de cette séance 1 dossier d'aide sociale facultative est examiné.

1 dossier d'aide sociale sur une dette de la Caisse d'Allocations Familiales

Ce dossier a été accepté.

Le Conseil d'Administration a accepté de prendre en charge la somme de 559.76euros.

**8 - DEL N° 27-03/2025-08 CONVENTION ENTRE LA CROIX ROUGE DÉLÉGATION D'INDRE-ET-LOIRE ET LE CCAS DE LUYNES**

L'objet de la convention est de préciser les modalités d'intervention de la Croix Rouge dans le cadre de « l'épicerie sociale - le p'tit panier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur Le Président ou Madame la vice-présidente à la signer.

XXXXXXXXXXXX

**9 - INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Madame Christine MÉNORET, Vice-Présidente du CCAS communique des informations sur la semaine bleue et particulièrement sur la présence du bus numérique. Elle reviendra sur le sujet lors d'une prochaine réunion une fois que le programme sera arrêté

XXXXXXXXXXXX

Plus aucune question n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance du Conseil d'Administration est levée à 18 h 01.

Fait à Luynes, le 28 mars 2025

La secrétaire de séance,  
Colette MAILLET



Pour le Président et par délégation  
la vice-présidente,  
Christine MÉNORET



**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 MARS 2025**

|                             |                                                                                                             |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DEL N° 27-03/2025-01</b> | <b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024</b>                                                                |
| <b>DEL N° 27-03/2025-02</b> | <b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024</b>                                                             |
| <b>DEL N° 27-03/2025-03</b> | <b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2024</b>                                            |
| <b>DEL N° 27-03/2025-04</b> | <b>FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M 57</b> |
| <b>DEL N° 27-03/2025-05</b> | <b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>                                                                                 |
| <b>DEL N° 27-03/2025-06</b> | <b>SUBVENTIONS 2025</b>                                                                                     |
| <b>DEL N° 27-03/2025-07</b> | <b>EXAMEN DOSSIER AIDE SOCIALE</b>                                                                          |
| <b>DEL N° 27-03/2025-08</b> | <b>CONVENTION ENTRE LA CROIX ROUGE DÉLÉGATION D'INDRE-ET-LOIRE ET LE CCAS DE LUYNES</b>                     |

*XXXXXXXXXXXX*

